

N° 1790 – PO 153

Dépôt : 27.02.2023
Traitement Bureau CDV : 06.03.2023
Développement/Urgence : OUI/NON
Délai de réponse : selon dev.

Postulat du PSA intitulé : « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

- de procéder à un inventaire des bancs publics ou, s'il existe déjà, de le compléter (répartition, fonction et ergonomie), d'augmenter le nombre de bancs ou de sièges dans l'espace public (dans certains quartiers, devant certains commerces et services publics) ceci dans le but de proposer à terme des cheminements et mobiliers urbains, adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite en ville de Moutier.

Développement

Dans l'objectif de stimuler nos aînés et/ou de les convaincre à se déplacer dans l'espace public de notre ville, il conviendrait de proposer des cheminements et un mobilier urbain, adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite. Un tel aménagement leur permettrait de pratiquer une activité physique et, également, de moins souffrir d'isolement social.

Pour lutter contre cet isolement, il faudrait notamment d'augmenter le nombre de bancs ou de sièges dans l'espace public. On peut relever trois fonctions principales du banc ; le banc-relais, qui permet de se poser avant de redémarrer ; le banc-attente, qui sert à patienter par exemple devant un commerce ou un service public ; le banc-plaisir, qui sert à se détendre en admirant le patrimoine paysager. Les modèles de bancs ont aussi leur importance. Des accoudoirs sont recommandés afin d'avoir un appui pour s'asseoir et se relever. L'augmentation du vieillissement de la population justifie l'attention particulière portée à la qualité de vie des aînés. (Sources : Conseil des seniors Moutier, fondations Berger et Leenaards, Pro Senectute, ATE, Equiterre).

Ainsi, il faut que l'espace public soit accueillant et praticable pour tous les habitants et, en l'occurrence, pour les aînés. Quoi qu'il en soit, la présence de bancs pour se reposer, reprendre son souffle ou apprécier notre belle ville, semble primordial pour inciter les personnes âgées à sortir de chez elles. En outre, nous souhaitons réfléchir à un véritablement cheminement qui serait attractif et sécurisé et où on y trouverait non seulement des bancs et des espaces ombragés mais aussi des rampes et des sols non glissants.

En plus d'un soutien communal, toutes sources de financement et de soutiens pourraient être envisagés, par exemple au travers de parrainage par les entreprises locales, les grandes surfaces établies à Moutier et les restaurants. Il y a aussi la possibilité de contacter des fondations et associations, telle que Pro Senectute, expérimentées dans la conduite de ce type de projet.

Ce postulat qui demande de procéder à un inventaire des bancs publics ou, s'il existe déjà, de le compléter (répartition, fonction et ergonomie), d'augmenter le nombre de bancs ou de sièges dans l'espace public (dans certains quartiers, devant certains commerces et services publics) vise à augmenter la qualité de vie des Prévôtoises et Prévôtois, en particulier des aînés et des personnes à mobilité réduites.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 27 février 2023

Signature (s) :

PSA, 1^{er} signataire :

M. Patrizio Robbiani (12)

Mmes Marina Zuber, Pauline Weiss, Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab, Mylène Jolidon, Jeanne Lusa, Sandrine Juillard
 MM. Daniel Heizmann, Cédric Erard, Jérôme Nicoulin, Mathieu Houmard